

## COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

---

**Réunion :** Plénière du 17 mars 2023 tenue au siège du district à Vesoul à 14h00

---

**Présidence :** M. GIBOULET Albert

---

**Présents :** MM. FALCHIER Jean-Yves, FIDON François et ZONI Alexis

---

**Excusé :** M. GUYON Thibaut

---

La séance débute à 14h00 avec les membres présents.

### **1 – MOT DU PRESIDENT**

Le président remercie les membres pour leurs présences, Thibaut étant excusé.

Le but de la réunion est de faire l'état des installations à classer depuis la dernière réunion de début de saison et ensuite établir une liste des installations à prioriser suivant les échéances et évolutions sportives.

Il signale une activité importante et croissante au niveau des projets FAFA qui font suite aux visites de renouvellement des classements des installations.

Il souligne que l'accompagnement de notre commission à l'élaboration des dossiers est apprécié par les porteurs des projets principalement les Municipalités et également des CC ; tous les dossiers présentés ont été validés favorablement par la Fédération.

La mise en application au 01 juillet 2021 des nouveaux règlements fédéraux pour les terrains et installations sportives est maintenant bien actée ; une journée de formation pour notre CDTIS avec la CRTIS est toujours d'actualité.

### **2 – SITUATION DES INSTALLATIONS.**

Il a été procédé à la revue des installations dont le renouvellement n'a pas été encore réalisé ; plusieurs cas de figure se présentant :

A) Installations visitées 2020/21 dont le dossier était en attente de classement :

a. Suite à des dossiers incomplets

ESPRELS – Classement validé en niveau T6 à la CRTIS du 09/06/2022 ; les réserves émises concernant le remplacement des buts Foot A11, traçage complet à refaire avec la mise aux normes des zones de sécurité et un vestiaire arbitres désencombré ; la levée de ces réserves seront vue lors de la réception des travaux liés au FAFA; des photos seront à faire pour clôturer le dossier.

Rencontre avec la municipalité à sa demande et celle du club pour faire un état des travaux ; retenu le changement des bancs de touche avec le FAFA (dossier validé par la FFF) puis à voir pour un club house ; dossier suivi par Albert.

MEMBREY – Classement validé en niveau T6 nouvelle échéance au 09/06/2032. Dossier clos

VELESMES – 2 terrains à renouveler le classement, le stade Municipal T6 et le Pré neuf T5 plus prioritaire car échu au 06-06-2020 ; pour ce dernier le dossier de renouvellement avait débuté mais incomplet à ce jour, il doit être repris avec la nouvelle forme.

Courrier à faire à la Municipalité et contact à prendre – action Albert.

b. Dossier classé avec des travaux

LUZE – dossier classé, renouvelé au niveau T5 mais avec des réserves à lever.

Suivi du dossier par Albert de l'achèvement des travaux de mises en conformité demandés.

Relance à faire pour avoir un état des travaux.

c. Dossier classement échu mais avec dérogation

Plus de dossier en dérogation

B – Installation à classer dont le renouvellement n'a pas encore été réalisé avec une échéance la saison dernière 2021/22

AUTET

– dossier suivi par François (+ Alexis), classement T6 échu le 02/07/2021.

Pour rappel, le club ne souhaite pas le renouvellement en Foot A11 mais créer 2 terrains de Foot A8.

Actuellement la surface du terrain est à reprendre suite au passage de sangliers

Courrier de la CDTIS interdisant toutes compétitions fait.

BUCEY les GY

– dossier suivi par Jean-Yves, la Municipalité ne souhaitant plus l'utilisation de son installation pour le football (club résidant déclaré Monts de Gy), elle est retirée du classement  
Courrier fait à la CRTIS

DAMPIERRE / SALON

- Terrain Municipal niveau T3 qui arrive à échéance au 19-06-2022;

Visite programmée le 31-03-2023 (François, Albert et Alexis)

- Stade Communautaire en synthétique, classé en niveau T4 jusqu'en 02/02/2030, il sera vu en 2030 ce qui correspond à son 10ème année de création avec les tests rebond à faire et fin de garantie.

## ESSERTERNE

– installation plus utilisée, elle est retirée du classement.  
Courrier fait à la CRTIS.

## ETUZ

– Stade Municipal 1 en FOOT A11 niveau T6 (à confirmer ?) échéance le 01/09/2019 !!, le club résidant étant l'US REC  
- Stade municipal 2 FOOT A8 club résidant EMAGNY PIN (25)  
Dossier sera suivi par Jean-Yves, à traiter rapidement avant fin de saison

PORT sur SAONE – Stade André LYAUTEY 2 stabilisé, plus classé, surtout plus utilisé et équipé pour de la compétition avec un projet de passage en foot A8, il est décidé de le retirer du classement avec effet immédiat.  
La CRTIS sera informée par courrier.

## RIOZ

– Suite à la visite réalisée le 05 mai 2022 puis une contre-visite le 08 juin 22 avec Alain Bidault (président CRTIS) pour faire l'analyse des travaux à réaliser pour la mise en conformité des installations.  
- Stade CHAILLAUX 1 (pelouse naturelle) visite de classement réalisé et à la vue des constats, **classé en niveau T6** et rapport des travaux à réaliser pour un niveau 5 transmis à la Municipalité ; dossier en cours  
- Stade CHAILLAUX 2 (synthétique) plus classé au 12/2021  
La visite a conduit au renouvellement du niveau T4 ; tests rebond in situ réalisés, AOP pour 520 personnes fait – dossier complet et renouvelé  
Au cours de la visite du 08 mai 22, il a été établi un rapport sur les travaux de mise aux normes à conduire pour un passage en niveau T3 (Niveau sportif R1 et N3) transmis également au propriétaire.

## C – Installations à renouveler le classement suite à échéance cette saison 2022/23

### FALLON

– niveau T6 échéance au 30/06/2022 ; la Municipalité souhaite le renouvellement du classement; ce dossier sera suivi par Albert

### FOUGEROLLES

– Stade CHARTON 1 niveau T5 échéance au 04/06/2023 – le dossier sera suivi par Albert.  
- Stade CHARTON 2 niveau T6, échéance au 13/12/2026, sera également revu le jour de la visite

### NOIDANS le FERROUX

– classement niveau T5 avec échéance au 21/08/2022 ; ce dossier sera suivi par Albert (inclure Thibaut)  
Une visite avait été faite en 2021 suite à une invitation de la Municipalité et du club pour un projet de vestiaires, il s'était avéré que des travaux étaient à entreprendre pour conserver le niveau T5.

### VAIVRE et MONTOILLE – **Installations demandant une attention particulière**

- Stade municipal 1 niveau T5 échéance le 26/03/2024 mais il s'avère que les travaux menés lors de la réhabilitation du gymnase impactent directement les installations liées à la pratique du football.

Actuellement un contact est pris avec la Municipalité avec une visite pour un état des lieux début avril

- Stade stabilisé municipal 2 classement T6 jusqu'au 26/03/2024 ; fera également l'objet d'un état des lieux pour confirmer ou pas le classement actuel.

- Egalement à voir le stade de la Zone du lac classé T6 jusqu'au 01/07/2025

Suite à la visite, les dossiers seront suivis par Jean-Yves.

#### D – Installations à mettre aux normes suite évolution du niveau sportif

##### LURE – Stade PEQUEGNOT

– actuellement de niveau T4 et besoin qu'il évolue au niveau T3, niveau sportif Régional 1  
Une visite a été organisée en août 2022 avec Hubert PASCAL (CRTIS) et un rapport a été établi sur les principales améliorations et travaux à apporter.

Un échéancier a été établi avec une finalité des mises aux normes au 01 mars 2023

Entre temps la CRTIS a classé ce terrain au niveau **Travaux**, ce qui induit une dérogation de 3 ans.

Visite le 23 Février 23 pour faire un état sur l'avancement des travaux (Albert); il apparaît que les travaux qui demandaient une action immédiate sont terminés mais il reste l'essentiel, c'est-à-dire la reprise du positionnement des buts à déplacer et reprise totale du traçage (géomètre) pour obtenir une aire de jeu de 105/68m et surtout les zones de sécurité normalisées.

Dossier en cours

Concernant le stade annexe synthétique S. CARREY, il a été convenu d'équiper le bâtiment accolé à la piscine, possédant déjà 2 vestiaires pour les joueurs, d'un local pour l'arbitre en ajoutant une douche et d'équipements table, chaises et porte-manteaux ; travaux en cours par la Municipalité.

Dossier suivi par Albert.

#### E– Installations non urgentes car échéance fin de cette saison /début 2023/24

##### JASNEY

– Stade de la CLAIRETTE niveau T4 échéance au 09/07/2023

En même temps reclassé le stade 2 foot A8

Dossier sera à suivre par François (avec Alexis).

##### RADDON

– Stade Municipal 1 classé niveau T5 échéance au 20/08/2023

- Stade Municipal 2 classé T6 échéance au 12/11/2023, attention ce stabilisé utilisé pour des compétitions de pétanque, pas de bonne qualité avec les cailloux qui ressortent et problème avec les zones de sécurité. Voir si toujours utilisé et si la sécurité de la pratique du football assurée.

Dossier sera suivi par Albert (inclure Thibaut si possible ou Jean-Yves)

##### FROIDECONCHE

- Stade BELLEVUE 1 classé niveau T5 échéance au 27/07/2025

- Stade BELLEVUE 2 classé T5 échéance au 03/09/2023

- Stade BELLEVUE (pas de N° à voir ?) classé en Foot A8 avec une échéance au 27/07/2025

Pas d'urgence mais les 3 stades seront à revoir en même temps, visite commune

Dossier sera à suivi par Albert

## VILLERSEXEL

- Stade de la FORGE 1 classé niveau T5 échéance au 24/09/2023
  - Stade de la FORGE 2 classement Foot A8 échéance au 30/06/2025
- Les 2 installations seront revues lors de la visite commune  
Dossier sera à suivre par Albert et Jean-Yves.

## F – Nouvelle installation à homologuer

ARC LES GRAY – demande de visite pour envisager le classement des 2 terrains de FOOT A8

Demande reçue par le président du club, contact à établir avec la Municipalité, propriétaire des installations.

Ces 2 terrains sont situés à l'emplacement du terrain de rugby

Penser à refaire des AOP (Stade PERREY 1) et/ou AAC si capacité inf. ou = à 300 personnes pour le stade PERREY 2 manquant et pour les nouvelles installations FootA8.

Suivi du dossier François.

## G – Autres installations à homologuer - Gymnases

**Pas de changement sur la situation des gymnases à classer;** problèmes principalement rencontrés avec les propriétaires qui ne comprennent pas notre démarche, frileux sur les démarches à faire et éventuels travaux que pourrait occasionner à tort la mise aux normes de l'équipement.

**Pour rappel, les clubs ne devraient pas utiliser des installations non classées.**

Visite de classement cette saison 2022/2023 en lien avec la reprise de l'activité futsal avec le championnat départemental.

### a) Gymnases à classer – utilisés pour activités futsal District

JUSSEY – gymnase utilisé occasionnellement par le District et pas de classement initial ; dossier à suivre par François

VESOUL - gymnases LASALLE et PONTARCHER utilisés par le District et pas de classement initial; contact renouvelé avec la Mairie en expliquant une nouvelle fois notre action qui ne nécessite pas spécialement des travaux ou aménagement, en attente de réponse. Installations de très bon niveau correspondant à un niveau futsal 3 permettant d'évoluer au niveau sportif régional R1/R2 futsal)

### b) Autres installations utilisées occasionnellement:

COMBEAUFONTAINE

FOUGEROLLES – Gymnase du Charton

GRAY – Gymnase Sonjour

GY collège ? Pas encore utilisé

HERICOURT – Gymnase P et M Curie

LUXEUIL les BAINS – Gymnases Palais des Sports et plus la Halle des Sports Beauregard

PESMES – Gymnase du Val de Pesmes (pas mis à disposition, travaux encore en cours)

RIOZ collège ? Pas encore utilisé

SCEY /SAONE – Gymnase du Collège Grande salle.

c) Gymnases réhabilités, peu ou pas utilisés par le District et pas classés (pas urgent)

PORT sur SAONE gymnase réhabilité, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

ST LOUP sur SEMOUSE – la réhabilitation du gymnase est terminée, belle installation et locaux bien rénovés avec de l'espace pour la table de marque, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

VAIVRE – Réhabilitation en cours d'achèvement ; attendre d'être contacté par la Municipalité

H – Renouvellement classement des éclairages

DAMPIERRE sur SALON (CC4R) – Stade Communautaire (synthétique) en éclairage LED ; rappel - le classement revu sera pour 4 ans ; visite prévue le 31 mars (François, Alexis et Albert)

BREVILLERS (CC Pays HERICOURT) – échéance 10/11/2022; contact pris, remplacement d'ampoules défectueuses en cours - (Albert)

JUSSEY - échéance 10/11/2022 suite réparation terminée et visite programmée après cette réunion (François et Alexis),

PERROUSE 2 (synthétique) – échéance 22/01/2022, éclairage LED ; visite de classement faite et renouvellement du classement réalisée en niveau E6 le 13-03-23 (Albert)

SAINT REMY–visite faite et classement renouvelé en niveau E6 (François et Alexis)

VESOUL – Stade R.HOLOGNE 1, classement renouvelé en niveau E5 classement requis pour niveau sportif R1/N3/N2 – Albert

VESOUL – Stade R.HOLOGNE 2 – classement renouvelé en niveau E6, classement requis pour niveau sportif R2-R3/D1 - Albert

A venir suite à travaux passage en éclairage LED, dossier de classement initial à réaliser :

CHAMPLITTE – Stade MONGIN 1 projet niveau E6, classement requis pour niveau sportif R2-R3/D1, en attente de recevoir l'étude et une demande d'homologation mais pas d'informations sur l'avancement des travaux.

**3 SITUATION DES DOSSIERS FAFA.**

a. Dossiers installations soldés

- Municipalité de VESOUL, 2 dossiers Eclairage pour les Stades R. Hologne 1 et 2, travaux terminés et formalités pour recevoir la subvention faites
- Municipalité de MAGNY VERNOIS – Dossier sécurisation avec pose de 3 bancs de touche pour le stade principal et mise aux normes de la main courante ; travaux terminés et subvention versée – dossier clos

b. Dossiers étudiés par la CR régionale FAFA et validés par la FFF

- Municipalité de FONTAINE les LUXEUIL
  - dossier sécurisation pour le changement des bancs de touche et installation main courante derrière ces derniers – dossier validé et aide accordée, travaux en cours
  
- Municipalité de PERROUSE – 4 dossiers
  - dossier sécurisation - 3 bancs de touche, aide validée
  - dossier éclairage niveau E5 requis et validé
  - dossier Vestiaires nb 4 niveau T3 requis et validé
  - dossier club house – aide validée
  
- Municipalité de Gy : 2 dossiers FAFA validés
  - dossier sécurisation en cours 3 bancs de touche, aide accordée, travaux en cours
  - dossier éclairage constitué E6- 150Lux et validé, aide accordée et travaux en cours
  
- CC PAYS MONTBOZON et CHANOIS : 2 dossiers FAFA validés
  - dossier sécurisation 3 bancs de touche, aide accordée, travaux en cours
  - dossier main courante validé, aide accordée et travaux en cours
  
- Municipalité d'ESPRELS
  - dossier sécurisation 3 bancs de touche, aide accordée, travaux en cours
  
- Municipalité de SOING CUBRY et CHARENTENAY
  - dossier sécurisation 3 bancs de touche, aide accordée, travaux en cours

c. Dossiers en cours de réalisation – dérogation

- Municipalité de SAINT LOUP projet éclairage E6 nouvelle norme, dérogation accordée au 31 Mai 2023 impérativement.
  
- Municipalité de BREUREY les FAVERNEY – projet de création du club house date de réalisation du projet au 29-06-2023. D'après le dernier contact avec la Municipalité début mars, les travaux sont terminés et le dossier pour l'octroi de la subvention est en cours d'envoi.

5 **AUTRES - PROJETS EN COURS.**

Visites à la demande des clubs/Municipalités et/ou CC :

CHAMPAGNEY – Dossier en cours, projet de 4 vestiaires et club house, terrain synthétique niveau T4 et éclairage LED niveau E5

Projet très avancé, plans validés, avis préalable à faire pour vestiaires et éclairage

Pas de dossiers FAFA déposés à ce jour, possibilité de dépôt de 4 dossiers

MELISEY – Dossier de présentation (PPT) présenté par le club et membre de la Municipalité, le porteur du projet serait la CC MILLE ETANGS, projet de 4 vestiaires et club house, terrain synthétique niveau T4 et éclairage LED niveau E5

Actuellement au stade d'ébauches et consultation.

Possibilité de dépôt de 4 dossiers, avis préalable à déposer pour les vestiaires et l'éclairage

MARNAY – Dossier présenté au président du District  
Projet de terrain synthétique avec éclairage LED niveau E5  
Au stade projet  
Avis préalable pour l'éclairage à faire

NOIDANS les VESOUL- Projet de terrain synthétique envisagé à la place du stabilisé.  
Terrain stabilisé aux dimensions de 90m / 45m en respectant les zones de sécurité (souci avec la piste au niveau des piquets de corner), surface minimum pour être de niveau T6  
Porteur du projet la CAV ; projet au niveau des études uniquement  
Ce terrain possède un éclairage passé récemment en LED pour les entraînements niveau pas connu, pas de demande de classement de la part du propriétaire.  
Difficultés rencontrées pour obtenir une aire de jeu de 100x60m  
Dossier en attente de décisions.

#### RAPPEL :

Les dossiers sont à adresser au secrétariat du District.  
Actuellement l'enveloppe FAFA saison 2022/23 est consommée, nous continuerons à enregistrer des dossiers mais qui ne pourront être pris en compte pour la saison 2023/24  
Le Directeur Administratif est le référent administratif du District à cette commission FAFA, Albert étant membre de la commission régionale.

#### **4 Questions diverses**

Il est confié à Jean-Yves la mission de suivre le dossier du renouvellement des installations de VAIVRE comportant le stade Municipal 1 et Municipal 2 et celui situé dans la Zone du Lac à savoir que ces installations ne sont plus utilisées et dont le classement sera à renouveler en juin 2023 pour le Municipal 1 et avec notre politique de classement il en sera de même pour le Municipal 2 et celui de la Zone du Lac.

La Municipalité de VAIVRE a réhabilité le gymnase et cela a eu un impact direct sur l'aire de jeu qui nécessite donc une visite pour faire un état des lieux avec certainement une remise aux normes son terrain principal (date à confirmer début avril 2023).

Un séminaire avec la CFTIS et les présidents CDTIS et CRTIS est organisé à Clairefontaine les 13 et 14 Avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 16h30

Prochaine réunion : à planifier suivant le calendrier de la CRTIS

Le Président de la CDTIS,

**Albert GIBOULET**

Rappel :

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.*